

**CONCOURS FILIERE MEDICO-SOCIALE – SECTEUR MEDICO-SOCIALE**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Médecin</b>	<b>A</b>	<p><b>Concours externe</b> sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou l'un des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 356-2 (1°) du code de la santé publique.</p> <p>Lorsque les missions correspondant aux postes mis au concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées délivré conformément aux obligations communautaires par l'un des Etats membre de la Communauté européenne ou l'un des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen et reconnu en application de l'article L. 366 du code de la santé publique.</p>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015				<b>CDG 51 (à préciser)</b>	Octobre à novembre 2016 (à préciser)	A partir du 5 février 2017	
<b>Psychologue</b>	<b>A</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention : soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie; soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ; soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n°2004-584 du 16 juin 2004.</li> <li>- de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1° dans les conditions fixées par l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié ;</li> <li>- du diplôme de psychologie du travail délivré par le conservatoire national des arts et métiers ;</li> <li>- du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'institut catholique de Paris ;</li> <li>- du diplôme d'Etat de COP</li> </ul>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015				<b>CDG 08 (à préciser)</b>	SESSION PREVISIONNELLE EN 2019		
<b>Sage-Femme Territoriale</b>	<b>A</b>	<p><b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 356-2 (3°) du Code de la santé publique susvisé.</p> <p><b>OU</b> d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même code.</p>	<b>CDG 55 et CDG 22</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			<b>CDG 55</b>	SESSION PREVISIONNELLE EN 2019		
<b>Puéricultrice Cadre de Santé</b>	<b>A</b>	<p><b>Concours externe</b> avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents justifiant de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.</p> <p><b>Concours interne</b> sur titres avec épreuve ouvert aux puéricultrices territoriales titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires du diplôme d'Etat de puériculture et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs de puéricultrice territoriale.</p>	<b>CDG 21</b>	31 août 2015 au 29 septembre 2015	28 octobre 2015	7 avril 2016	<b>CDG 21 (à préciser)</b>	Août à septembre 2017 (à préciser)	10 avril 2018	

**CONCOURS FILIERE MEDICO-SOCIALE – SECTEUR MEDICO-SOCIALE (SUITE)**

Intitulé du Concours			SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
<b>Puéricultrice</b>	<b>A</b>	<b>Concours externe</b> sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'État de puériculture mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	<b>CDG 21</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			<b>CDG 21 (à préciser)</b>	Septembre à octobre 2016		7 février 2017
<b>Infirmier en Soins Généraux</b>	<b>A</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ou d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier.	<b>CDG 51</b>	8 septembre 2015 Au 7 octobre 2015	15 octobre 2015	A compter du 2 février 2016	<b>CDG 51 (à préciser)</b>	Septembre à octobre 2016 (à préciser et selon les besoins)		6 février 2017
<b>Auxiliaire de Soins de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires :  - <b>pour la spécialité aide-soignant</b> , du diplôme d'Etat d'aide-soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant, du diplôme professionnel d'aide-soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 à L. 4391-4 du code de la santé publique,  - <b>pour la spécialité aide médico-psychologique</b> , du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique,  - <b>pour la spécialité assistant dentaire</b> , d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire	<b>Non organisé par le CDG55 cette année</b>	12 mai 2015 Au 3 juin 2015	11 juin 2015	A compter du 14 octobre 2015	<b>CDG 55</b>	8 mars 2016 Au 6 avril 2016	14 avril 2016	A compter du 13 oct.2016
<b>Auxiliaire de Puériculture de 1<sup>ère</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires : - du certificat d'auxiliaire de puériculture institué par le décret du 13 août 1947, aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'auxiliaire de puériculture et aux candidats titulaires du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture  <b>OU</b> aux candidats ayant satisfait soit : après 1971, à l'examen de passage de 1 <sup>ère</sup> en 2 <sup>ème</sup> année de l'école d'infirmier, après 1979, à l'examen d'infirmier de secteur psychiatrique	<b>CDG 57</b>	8 septembre 2015 Au 7 octobre 2015	15 octobre 2015	A compter du 7 mars 2016	<b>CDG 55</b>	Septembre à octobre 2016 (à préciser)		A compter du 6 mars 2017
<b>Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles</b>	<b>C</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite Enfance. A titre dérogatoire aux conditions de diplômes exigées par les statuts particuliers, le concours est ouvert aux pères ou mères de 3 enfants et plus.  <b>Concours interne</b> ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours de 2 années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel  <b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de 4 ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association	<b>Non organisé par le CDG55 cette année</b>	12 mai 2015 Au 3 juin 2015	11 juin 2015	14 octobre 2015	<b>CDG 55</b>	8 mars 2016 Au 6 avril 2016	14 avril 2016	19 octobre 2016

**CONCOURS FILIERE MEDICO-SOCIALE – SECTEUR MEDICO-TECHNIQUE**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Biologiste Vétérinaire Pharmacien</b>	<b>A</b>	<b>Concours externe</b> sur titres avec épreuves ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire ou de docteur en pharmacie et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 1 <sup>er</sup> de la loi n° 82-899 du 20 octobre 1982 ou à l'article L.514 du Code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015				<b>CDG 08 et CDG 31</b>			23 nov. 2017
<b>Cadre de Santé (Infirmier, Technicien Paramédical Territorial)</b>	<b>A</b>	<b>Concours interne</b> sur titres ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, relevant : soit du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux, soit du cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux, soit du cadre d'emplois des assistants territoriaux médico-techniques.  <b>ET</b> comptant, au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année du concours, au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans leur cadre d'emplois,  ainsi qu'aux agents non titulaires territoriaux titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des trois cadres d'emplois précités et du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, ayant accompli au moins 5 ans de services effectifs en qualité d'infirmier territorial, de rééducateur territorial ou d'assistant médico-technique territorial.  <b>Troisième concours</b> ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes d'accès à l'un des trois cadres d'emplois des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux ou des assistants médico-techniques territoriaux et du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent. <b>ET</b> justifiant, pendant une durée de cinq ans au moins, de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier, de rééducateur ou d'assistant médico- technique	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015				<b>A déterminer</b>	12 janvier 2016 Au 10 février 2016	18 février 2016	26 mai 2016
<b>Technicien Paramédical Territorial</b>	<b>B</b>	<b>Concours externe</b> sur titre ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de pédicure-podologue, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, diététicien, technicien de laboratoire médical ou d'un titre de formation équivalent figurant sur une liste fixée par arrêté ministériel, manipulateur d'électroradiologie. <b>OU</b> du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ou du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale, diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière OU d'une autorisation d'exercer l'une de ces professions	<b>CDG 25</b>	13 janvier 2015 Au 18 février 2015	26 février 2015	5 mai 2015	<b>CDG 25 (à préciser)</b>	Janvier à février 2017	17 mai 2018	

**CONCOURS FILIERE MEDICO-SOCIALE – SECTEUR SOCIAL**

Intitulé du Concours	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Conseiller Socio-Educatif</b>	<b>A</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des assistants socio-éducatifs, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants de service social, des conseillers en économie sociale et familiale et des éducateurs techniques spécialisés. <b>ET</b> titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAREFUIS) ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	<b>CDG 55</b>	16 avril 2015 au 21 mai 2015	29 mai 2015	8 sept. 2015	<b>A préciser</b>	Mars à avril 2016		14 sept. 2017
<b>Moniteur-Educateur Intervenant Familial Territorial</b>	<b>B</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur	<b>CIG Petite Couronne</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			<b>CIG Petite Couronne (à préciser)</b>	Septembre à octobre 2017		13 février 2018
<b>Educateurs de Jeunes Enfants</b>	<b>B</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou diplôme reconnu équivalent.	<b>CDG 68</b>	8 septembre 2015 Au 7 octobre 2015	15 octobre 2015	4 février 2016	<b>CDG 68 (à préciser)</b>	Septembre à octobre 2016 (à préciser et selon les besoins)		9 février 2017
<b>Assistant Socio-Educatif</b>	<b>B</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats titulaires :  <b>Pour la spécialité assistant de service social</b> : du diplôme d'Etat d'assistant de service social, d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article L.411-1 du Code de l'action sociale et des familles et délivrés dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen  <b>Pour la spécialité éducateur spécialisé</b> : du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé  <b>Pour la spécialité conseiller en économie sociale et familiale</b> : du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale	<b>CDG 51</b>	2 juin 2015 Au 8 juillet 2015	16 juillet 2015	1 <sup>er</sup> octobre 2015	<b>CDG 51 (à préciser)</b>	8 mars 2016 Au 6 avril 2016	14 avril 2016	6 octobre 2016
<b>Agent Social de 1<sup>ère</sup> Classe</b>	<b>C</b>	<b>Concours externe</b> ouvert aux candidats détenant un diplôme homologué au niveau V ou un certificat figurant sur une liste établie par arrêté conjoint du ministre chargé des affaires sociales et du ministre chargé des collectivités locales	<b>CDG 55 (à préciser)</b>	2 juin 2015 Au 8 juillet 2015	16 juillet 2015	14 octobre 2015	<b>CDG 55 (à préciser)</b>	Jun à juillet 2016		19 octobre 2017

**FILIERE MEDICO-SOCIALE – TOUT SECTEUR - EXAMENS PROFESSIONNELS (UNIQUEMENT POUR LES FONCTIONNAIRES)**

Intitulé de l'examen professionnel	Cat.	Conditions à remplir	SESSION 2015				PROCHAINE SESSION (SOUS RESERVE)			
			Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve	Organisateur(s)	Retrait du dossier d'inscription	Date limite de dépôt du dossier d'inscription	Date de la Première Epreuve
<b>Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé</b>  Avancement de grade	<b>A</b>	Examen professionnel ouvert aux fonctionnaires comptant au moins 3 ans de services effectifs dans le grade de puéricultrice cadre de santé ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.	<b>CDG 21</b>	31 août 2015 au 29 septembre 2015	28 octobre 2015	7 avril 2016	<b>CDG 21 (à préciser)</b>	Août à septembre 2017 (à préciser)	10 avril 2018	
<b>Biologiste, Vétérinaire Pharmacien de Classe Exceptionnelle</b>  Avancement de grade	<b>A</b>	Examen professionnel sur titres avec épreuve ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le sixième échelon de leur grade ainsi qu'aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois.	<b>CDG 08 et CDG 31</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			<b>CDG 08 et CDG 31</b>	A préciser	23 nov. 2017	
<b>Moniteur-Educateur Intervenant Familial Territorial Principal</b>  Avancement de grade	<b>B</b>	Examen professionnel ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 4 <sup>e</sup> échelon du grade de moniteur-éducateur et intervenant familial et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	<b>CIG Petite Couronne</b>	8 septembre 2015 Au 7 octobre 2015	15 octobre 2015	11 février 2016	<b>CIG Petite Couronne (à préciser)</b>	Septembre à octobre 2017	13 février 2018	
<b>Agent Social de 1<sup>ère</sup> Classe</b>  Avancement de grade	<b>C</b>	Examen professionnel ouvert aux fonctionnaires ayant atteint le 4 <sup>ème</sup> échelon du grade d'agent social de 2 <sup>ème</sup> s classe et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.	<b>CDG 55</b>	PAS DE SESSION PROGRAMMEE EN 2015			<b>CDG 55</b>	8 mars 2016 Au 6 avril 2016	14 avril 2016  20 octobre 2016	